

MARDI 10 NOVEMBRE 2015

à 19H00

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 10 novembre 2015 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD, Mmes ASSFELD-LAMAZE, LALEVEE, MM. BOCANEGRA, BOURGEOIS, DE SANTIS, Mme ALLOUCCHI-GHAZZALE, M. VERGEOT, Mme MASSENET-OZDEMIR, M. GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mmes ERDEM, GUEGUEN, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, M. LUCOT, Mme DEMIRBAS, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme VIOT à M. HEYOB

M. MATTEUDI à Mme ANDRE

Mme LAGARDE à M. MANGEOT

Mme ASSFELD-LAMAZE est élue secrétaire de séance.

M. BAUER fait remarquer qu'il manque l'intervention de M. Harmand concernant les « Marchands de sommeil ».

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Mme ALLOUCHI-GHAZZALE étant absente, ne prend pas part au vote du procès-verbal.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Mes cher-e-s collègues,

Nous ouvrons ce soir un conseil municipal pouvant paraître plutôt léger, mais qui va soumettre à votre approbation deux délibérations marquant la concrétisation de projets majeurs pour la Ville.

Deux ambitions qui traduisent la volonté de l'équipe que je mène, de répondre toujours mieux aux besoins de nos concitoyens.

Le premier constitue l'un des engagements forts de notre programme municipal : la construction à Toul d'une résidence intergénérationnelle.

Je suis heureux de vous annoncer ce soir les premières concrétisations de ce vaste projet. Près de deux ans de travail auront été nécessaires pour voir aboutir la phase de préparation juridique et urbanistique. Je tiens à cet égard à remercier mon directeur général des services, ainsi que la directrice de l'urbanisme, pour leur investissement dans ce dossier particulièrement complexe.

Ainsi la Ville portera bientôt, avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, l'acquisition de la parcelle du Ministère de la Défense située rue Paul Keller, avant de la céder à l'euro symbolique à l'association Habitat et Humanisme, qui sera l'opérateur de cet ambitieux projet.

Un programme de 29 logements allant du T1 au T3 verra ensuite le jour en plein cœur de ville, au sein d'une résidence dédiée à la fois à la population vieillissante, mais aussi aux jeunes couples, aux familles monoparentales ou encore aux jeunes – étudiants, apprentis ou en situation de rupture familiale.

Je vois un triple intérêt à ce beau projet.

En premier lieu bien entendu, **un intérêt social.**

Cette résidence intergénérationnelle est une réponse à notre volonté d'anticiper le vieillissement de la population qui concernera la France dans des horizons très proches. En outre, cette résidence participera à lutter contre l'isolement des seniors, quand on sait que près de la moitié des personnes âgées à Toul vivent seules à leur domicile. Elle offrira également un cadre bienveillant, à des familles ou personnes fragilisées, par leurs ressources ou par leur isolement familial.

L'idée de ce lieu de vie, c'est de construire entre les résidents un vivre ensemble qui contribue au bien-être de chacun. Avec des espaces de vie commune, l'aménagement des parties extérieures, et à travers l'interaction voulue entre la résidence et le tissu associatif et institutionnel local – je pense notamment aux formidables passerelles qui pourront être créées avec le Centre socio-culturel Michel Dinet, c'est tout un terreau propice à l'échange et à l'entraide qui s'implantera bientôt rue Keller.

Ce projet porte ensuite un fort intérêt sur le plan de l'aménagement urbain. D'ici à fin 2018, selon le calendrier prévisionnel, une friche militaire présente en cœur de ville depuis près de 20 ans, disparaîtra au profit d'une résidence parfaitement intégrée dans le paysage urbain. Le bâtiment le plus ancien verra son enveloppe conservée tandis que le plus récent sera démoli au profit d'une construction neuve, les deux structures devant être reliées entre elles dans un ensemble cohérent qui viendra rétablir la continuité du front de rue.

Enfin, cette future résidence présente un intérêt économique considérable, puisqu'elle représentera sur le territoire communal un investissement de près de 3 millions d'euros, qui contribuera grandement à la vitalité du tissu économique local.

Les partenaires tels que le département, la CAF, ou encore les associations locales, sont déjà à l'œuvre autour de la Ville de Toul et de l'association Habitat et Humanisme, pour construire le projet social qui guidera le fonctionnement de cette structure.

Vous pouvez bien sûr compter sur moi pour vous tenir les premiers informés des avancées de ce programme remarquable.

Le second projet que je suis fier de porter à votre connaissance ce soir, concerne la réorganisation du centre socio-culturel Michel Dinet et de l'espace André Malraux.

Ces deux structures mettent en musique l'action municipale en direction des familles, dans le cadre de la politique de développement social que nous menons :

- elles accueillent et accompagnent les familles, avec une attention particulière pour les plus fragiles
- elles accueillent et accompagnent la jeunesse dans un objectif éducatif au sens large
- elles apportent un soutien à la parentalité
- elles favorisent la participation citoyenne
- elles garantissent l'accès au sport, à la culture et aux loisirs pour tous
- elles agissent dans le domaine de la prévention au sens large, notamment auprès des adolescents et jeunes adultes.

Nous menons depuis le début du mandat une réflexion poussée pour garantir une égalité de service public dans l'ensemble du territoire communal, en ce qui concerne ces politiques.

Cette réflexion nous mène aujourd'hui à réorganiser ces structures pour en assurer un fonctionnement complémentaire équilibré, harmonieux et plus efficient.

Aussi, au 1^{er} janvier 2016, l'espace André Malraux intégrera la structure du centre socio-culturel Michel Dinet dont il en deviendra le site de la Ville haute.

Concrètement, l'action du centre socio-culturel sera organisée en 3 pôles qui rayonneront de la même façon sur le site Michel Dinet et sur le site André Malraux : l'action familiale, la participation des habitants et la jeunesse.

Ce fonctionnement facilitera le travail en commun des agents, quel que soit leur résidence administrative, dans une logique transversale et partenariale au profit des Toulousiens et des Touloises.

La réorganisation proposée nécessite la création d'un poste de directeur adjoint du centre socio-culturel, responsable du site André Malraux, que nous soumettrons à votre approbation dans une délibération étudiée tout à l'heure. Il s'agit de doter la Ville des moyens essentiels à la réussite de son ambition, le profil nécessaire pour le poste n'étant pas disponible parmi nos agents municipaux.

Je tiens également à souligner que cette réorganisation concernera une vingtaine d'agents amenés à voir leurs missions évoluer. Un plan de formation ambitieux permettra d'accompagner chacune et chacun dans ses nouvelles fonctions.

Vous l'aurez compris mes cher-e-s collègues, ces deux projets sont des marqueurs forts de notre projet de mandat en matière de développement social, mais aussi pour l'attractivité toulouise.

Le sens de notre politique est une approche globale, s'appuyant sur les moyens municipaux, la force de nos partenariats auprès des acteurs locaux, et les compétences des citoyens, pour agir durablement sur leur qualité de vie.

Nous sommes ici à mille lieux de toute approche d'assistanat, cette étiquette apposée sur toute politique sociale par de trop nombreux ir-responsables politiques, soucieux de semer le trouble auprès des Français.

Bien au contraire, notre vision politique est celle d'un processus d'accès à l'autonomie en rendant le citoyen acteur de son propre devenir.

Notre Ville marque, ce soir encore, une nouvelle avancée dans cette direction vertueuse pour le territoire et ses habitants.

Nous sommes loin des coups de com' éphémères : notre action, je la souhaite durable pour en garantir l'efficacité sur le long terme.

C'est un travail de fourmi, un engagement de chaque instant pour les agents impliqués dans cette action, pour les élues déléguées à mes côtés, et pour nos partenaires.

Je tiens ce soir à leur rendre hommage. Je suis très fier d'œuvrer aux côtés de ces bâtisseurs de lien social.

Mes cher-e-s collègues, pour finir mon propos, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir les nouveaux objets promotionnels de la Ville, qui sont régulièrement offerts en cadeau aux nouveaux habitants, aux associations, aux scolaires en visite à l'Hôtel de Ville, etc. Il s'agit de carnets de note et de sacs en toile qui présentent une série de 3 visuels destinés à promouvoir la diversité de notre ville, sous le slogan « Toul, une ville pour vous ». Ces petits objets ont d'ores et déjà été très appréciés par les nouveaux habitants en visite à l'Hôtel de Ville samedi dernier. Je vous invite à en faire bon usage, ils vous aideront certainement à promouvoir l'image de notre belle Ville, même dans votre vie quotidienne !

Je vous remercie. »

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014.

M. Bocanegra indique que le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Toulouais vient de paraître et d'être distribué aux délégués communautaires. Il doit faire l'objet d'une restitution en Conseil municipal dans chaque commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport ci-annexé.

M. Bourgeois présente la délibération suivante :

2) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE n° 3 – BUDGET PRINCIPAL.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 3 novembre 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, au niveau des chapitres budgétaires, la décision modificative n°3, comme indiquée ci-dessous, pour le budget principal de la Ville.

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°3**

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION/SOUS-FONCTION	LIBELLE ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
458	458116	822	CONDUITE ASSAINISSEMENT-PASSERELLES PORT France	16 183,20	
458	458216	822	CONDUITE ASSAINISSEMENT-PASSERELLES PORT France		16 183,20
				16 183,20	16 183,20

3) AFFAIRES FONCIERES : AMENAGEMENT RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIETE TOTAL PAR VOIE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE.

M. Heyob rappelle que par acte en date du 10 juin 1961, la Ville a consenti au profit de la société « RAOULX PETROLESSENCE » à laquelle la Compagnie Pétrolière de l'Est s'est substituée, la location sous forme de concession de jouissance pour une durée de 15 ans d'un terrain communal cadastré AR 631, sis à Toul en bordure de la RN 4 à proximité de la Porte de France. La société preneuse a été autorisée à ériger sur ce terrain des bâtiments à usage de station-service.

La reconduction de cette location a été ensuite validée sous la forme d'une convention établie en date du 12 juin 2006 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. A l'issu de ces trois ans, une nouvelle convention a été établie le 1^{er} juillet 2009 précisant un terme au 30 juin 2015.

Ladite convention étant arrivée à échéance, et afin de stabiliser et pérenniser cette activité sur le centre-ville il est proposé de consentir la signature d'un bail emphytéotique au profit du groupe TOTAL - société preneuse succédant à CPE Energies, selon les modalités et conditions suivantes :

- Durée de 18 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2033 ;
- Montant annuel du canon emphytéotique s'élevant à 12 000 €, hors indexation ;
- Modalités de restitution des lieux selon trois possibilités laissées au choix du propriétaire à l'échéance de la convention :
 - Soit remise en état initial « terrain nu » ;
 - Soit maintien du bâtiment en l'état ;
 - Soit maintien du bâtiment en l'état avec suppression de l'auvent.
- Assiette de ce bail constituée d'une emprise d'environ 1 100 m² (plan ci-annexé) comprenant :
 - L'emprise actuelle d'origine, la parcelle AR 631 d'une superficie de 635 m² ;
 - Une bande de terrain le long de la voirie faisant l'objet d'un alignement sollicité auprès du Conseil Départemental d'une superficie d'environ 270 m² ;
 - Et une partie de la parcelle AR 634 située à l'arrière entre le pied des remparts et l'actuelle station d'une superficie d'environ 200 m².

Un droit de passage sera maintenu au profit de la Ville de Toul, afin de garantir l'accès et l'entretien du rempart.

- Un diagnostic environnemental complet sera fourni par CPE Energie servant de base contractuelle lors de l'établissement du bail. Le nouveau preneur, TOTAL, déclare être parfaitement informé des modalités d'exploitation de cet établissement depuis la réalisation dudit audit, la situation étant inchangée à cet égard, et renoncera à tout recours contre la Ville de Toul.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », réunie le mardi 3 novembre 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la conclusion du bail emphytéotique selon les termes et conditions ci-dessus ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer le bail emphytéotique, à intervenir, en l'étude de Maître PERSON, Notaire à Toul, sachant que tous les frais résultant de cette opération incomberont au preneur, société TOTAL ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la conclusion dudit bail.

4) URBANISME : AMENAGEMENT IMMEUBLES 37/39 RUE PAUL KELLER – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC EPFL.

M. Harmand expose que la Ville de Toul a pour projet la réalisation d'une résidence intergénérationnelle, portée par l'Association Habitat et Humanisme Lorraine sur une friche militaire située à l'intersection de la rue Keller et de la rue Navarin, à l'intérieur des fortifications Vauban en bordure du centre historique. Le bien immobilier est constitué de deux bâtiments en R+1, un ancien mess des officiers et un bâtiment de bureaux datant de 1976. Ce projet permettrait la réalisation de 29 logements sociaux à destination de personnes âgées à bas revenus et de jeunes en insertion. Des locaux collectifs et techniques complètent le programme.

Dans ce cadre, la Commune de TOUL a sollicité l'EPFL pour deux missions :

- La maîtrise foncière opérationnelle menée dans le cadre des dispositions de la Loi n° 2013 - 61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur de l'offre de logements dont le montant prévisionnel maximum de l'opération s'élève à 170 000 € HT correspondant aux frais d'acquisition et coûts de gestion, hors frais de notaire, géomètre frais de publicité et autres frais liés à l'acquisition. Ce montant de 170 000 € HT correspond à l'estimation de la valeur vénale des biens opérée par France Domaine, hors droit de décote dite DUFLOT pour la cession de biens appartenant à l'Etat en vue de la construction de programmes à caractère social. La revente des biens au profit de la Ville de Toul est établie selon les modalités suivantes :
 - Sans actualisation annuelle des dépenses puisque les biens servent d'assiette à la réalisation de logements dits « sociaux » ;
 - Remboursement par la Ville de Toul en 5 annuités maximum devant intervenir au plus tard le 30 juin 2018.
- La maîtrise d'œuvre, les diagnostics et les travaux de désamiantage et de démolition de l'opération dont le montant total est estimé dans la limite de 250 000 € TTC maximum, financé pour la Ville de Toul à hauteur de 20 % (soit 50 000 € TTC maximum) et 80 % par l'EPFL (soit 200 000 € TTC).

M. Vigneron demande quel est le cabinet d'Architecte qui a été retenu.

M. Harmand répond à M. Vigneron que c'est le cabinet Henrion de Nancy. Habitat & Humanisme fonctionne avec beaucoup de bénévoles qui font la première ébauche. Après aux yeux de l'Etat et des différents partenaires, il faut que le projet soit un peu plus avancé. Les logements correspondent à la demande actuelle. Nous sommes maintenant sur du logement d'environ 37 m² avec une chambre indépendante. Du T1 au T3 selon la composition de la famille. La liste d'attente au sein du CCAS est toujours d'une cinquantaine de personnes. Il y a donc une forte demande sur notre territoire.

M. Bourgeois souhaite adresser un triple bravo à la municipalité. Tout d'abord en matière d'aménagement, ce sont des friches militaires, ensuite sur le fait de répondre à une demande forte et enfin en matière financière. On sait aujourd'hui les difficultés rencontrées quand on porte un tel dossier et que l'on voit l'aménagement minime demandé à la collectivité.

M. Harmand ajoute que concernant la répartition des logements, nous aurions 5 T1 bis, 21 T2 et 3 T3. Dans l'espace collectif, 1 hall d'entrée, 1 grande salle, 2 bureaux, les sanitaires, 1 local poussette, 1 local déchet. 10 logements dans le bâtiment existant et 19 dans le bâtiment neuf. Enfin 9 places de stationnement à l'arrière dont 1 PMR plus 1 espace de stationnement de 50 m². L'accessibilité se fait par le bâtiment central avec une rampe. L'ABF a eu plusieurs exigences, l'alignement en fond de rue et la conservation du bâtiment ancien, qui ne conservera que son enveloppe extérieur.

M. Bauer espère que ce projet va faire travailler les entreprises Toulouses. Mais trouve que c'est en contradiction avec ce qu'il a pu dire lors du dernier Conseil, qu'il ne souhaitait pas de petits appartements dans des grands immeubles. Là nous sommes du T1 au T3 et quand un privé vous propose la même chose, c'est la croix et la bannière pour obtenir le permis de construire.

M. Harmand répond à M. Bauer que l'on n'est pas sur le même projet. Nous sommes là sur un projet de résidence pour personnes âgées et quelques logements pour des jeunes. Il n'y a pas de famille. Il ne pense pas non plus que là on détruit du patrimoine du XVIIIème siècle, que l'on oblitère un jardin avec des arbres de 150 ans à l'intérieur. C'est un sujet que vous connaissez aussi bien que moi et vous pourrez toujours compter sur moi pour ne pas valider ce type de dossier. Il est inacceptable et inadmissible de détruire du patrimoine pour faire des logements, du petit habitat social pour de la famille.

M. Bauer ajoute que les privés ne travaillent pas avec des fonds publics.

M. Harmand répond qu'ils font ce qu'ils veulent. Mais je serais toujours là pour empêcher que l'on détruise le patrimoine pour des projets qui sont loin d'être qualitatifs. Même si les leviers administratifs et juridiques sont limités, je ne signerais pas ce type de permis de construire.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la signature des deux conventions susvisées avec l'EPFL ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires au portage foncier soit 170 000 € HT pour le remboursement des frais d'acquisition de l'EPFL sur 3 années et les frais nécessaires pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre, des diagnostics, des travaux de désamiantage et de démolition pris en charge par la Ville de Toul soit 50 000 € TTC ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous actes et à engager toutes démarches nécessaires.

Mme Massenet-Ozdemir présente la délibération suivante :

5) URBANISME : RENOUELEMENT URBAIN : AIDES A LA RENOVATION URBAINE – COMMISSION D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES ET DE COORDINATION DE L'OPAH-RU :

Engagée depuis plusieurs années dans un vaste programme de rénovation urbaine, la Ville de Toul met en œuvre deux dispositifs qui accompagnent financièrement les propriétaires entreprenant des projets de ravalement de façade et de réhabilitation :

- La campagne de ravalement de façades « Couleurs de Quartiers » en partenariat avec la Région Lorraine (selon périmètre OPAH-RU)
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et la Région Lorraine.

a. Attribution de subventions façades couleurs de quartiers.

Suite à la réalisation de travaux de ravalement de façades par les demandeurs, la commission d'aide au ravalement de façades et de coordination de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain, réunie le 14 octobre 2015, a validé l'attribution de subventions pour les travaux de ravalement de façades sur les dossiers suivants :

- 2 205 € à Mme CATTE, propriétaire de l'immeuble situé 51 rue de la Petite Boucherie dont 50 % d'abondement régional, soit 1 102,50 € ;
- 2 582,61 € à Mme PARISOT, propriétaire de l'immeuble situé 8 Cours Raymond Poincaré ;
- 3 008,92 € à Mme CHRETIEN, propriétaire de l'immeuble situé 7 Cours Raymond Poincaré ;
- 8 312,10 € à M. et Mme REBOUT, propriétaires de l'immeuble 24 rue Général Gengoult dont 50% d'abondement régional, soit 4 156,05 €.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions.

b. Attribution de subventions OPAH.

En parallèle, la commission a validé l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif « abondement des subventions d'OPAH » pour les dossiers suivants :

- 2 817,63 € à M. KADDOUR AISSA, propriétaire de l'immeuble situé 9 rue Baron Louis dont 50 % d'abondement régional, soit 1 408,81 € ;
- 19 309,40 € à la SCI DU DOMAINE DE BEAUPRE, propriétaire de l'immeuble 58/60 rue de la Petite Boucherie dont 50 % d'abondement régional, soit 9 654,70 € ;
- 11 369,09 € à la SCI DU DOMAINE DE BEAUPRE, propriétaire de l'immeuble du 52 rue de la Petite Boucherie dont 50 % d'abondement régional, soit 5 684, 54 €.

Les travaux étant réalisés conformément aux autorisations d'urbanisme, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions, sachant que la Ville avance la part régionale.

6) TRAVAUX : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS POUR LA PARTICIPATION DANS LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA CONDUITE D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DES PASSERELLES DU PORT DE FRANCE.

M. Heyob indique que la Ville de Toul va procéder aux travaux de démolition et de reconstruction des passerelles au Port de France.

Les travaux de démolition nécessitent la dépose de la conduite de refoulement accrochée sur les passerelles, la mise en place d'une conduite provisoire sur portique au-dessus du canal et à terre le long du chemin existant avec tous les travaux de raccordement.

Les travaux de reconstruction des nouvelles passerelles se feront ultérieurement.

Une partie de ces travaux relève de la compétence service public d'assainissement portée par la Communauté de Communes du Toulais.

Ces dits travaux de démolition sont de 13 486 € HT, soit 16 183,20 € TTC répartis comme suit:

- La dépose soignée du réseau Eaux Usées et la protection des tronçons laissés en place – 650 € HT soit 780 € TTC ;
- La mise en place d'un portique provisoire en attendant la repose des nouvelles passerelles - Installation et dépose à l'issue des travaux – 2 550 € HT soit 3 060 € TTC ;
- La mise en place d'un réseau d'assainissement provisoire sur le portique provisoire (Fourniture et installation d'une canalisation Eaux Usées provisoire et dépose à l'issue des travaux), 10 286 € HT soit 12 343,20 € TTC ;
- Des prestations supplémentaires, le cas échéant, concernant la location des installations provisoires.

Afin de mener à bien ces opérations, la Ville de Toul et la CCT prévoient l'établissement de deux conventions.

La Ville, mandataire dans le cadre de ces travaux, s'acquittera de la totalité du montant des demandes de paiement adressées par le titulaire du marché de travaux de démolition, la première

convention définira les conditions de remboursement de la quote-part de ces travaux liée à l'assainissement.

La seconde convention prévoira les modalités d'intervention sur les nouveaux ouvrages (nouvelles passerelles) entre les deux parties.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Signer la première convention, à intervenir, avec la CCT afin de définir les conditions de remboursement de la quote-part des travaux liés à l'assainissement dans le cadre du projet de démolition des passerelles et de l'installation provisoire situées au Port de France et tous documents s'y rapportant ;
- ✓ Inscrire les montants budgétaires correspondants en dépenses et en recettes.

7) TRAVAUX : PACTE ENERGIE SOLIDARITE – SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOUL ET CERTINERGY.

M. Harmand explique qu'afin de répondre à la problématique de précarité énergétique en France, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a validé le 15 janvier 2013 un programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés dénommé « Le Pacte Energie Solidarité ».

L'objectif de ce pacte est de lutter contre cette précarité par la réalisation de travaux prioritaires permettant d'améliorer significativement la performance énergétique des logements concernés.

CertiNergy, société de conseil spécialisée en Certificat d'Economie d'Energie, dispose des moyens pour proposer la mise en place d'un ambitieux programme dédié à la lutte contre la précarité énergétique des ménages.

A ce titre, il est proposé de formaliser les conditions du partenariat entre la ville de Toul et CertiNergy pour faire bénéficier du programme Pacte Energie Solidarité les ménages modestes dépendant territorialement de la ville de Toul.

M. Heyob ajoute que le Pays Terre de Lorraine a reçu une dotation de l'ADEME de 500 000 € dans le cadre d'un projet de production locale d'énergie. Ce projet permet de configurer le territoire avec la bonne énergie. Ce pacte va permettre à toutes les communes d'avoir une action forte sur tout le territoire. Il y a une personne spécifique mise à la disposition des 150 communes appartenant au Pays Terre de Lorraine pour étudier l'ensemble des économies d'énergies possibles.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention, ci-annexée, entre la Ville de Toul et CertiNergy représenté par Comble Eco Energie (opérateur du programme Pacte Energie Solidarité).

8) TRAVAUX : ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES, AVENUE COLONEL PECHOT – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

M. Heyob rappelle que des travaux de réfection d'une partie des trottoirs de l'avenue Colonel Pechot ont été entrepris cette année et pourraient se poursuivre au cours du prochain exercice pour une portion d'environ 190 mètres linéaires comprise entre la sortie du parking du cimetière et le carrefour de l'avenue Victor Hugo.

La zone concernée comporte encore des réseaux électriques et téléphoniques aériens tandis que le reste de l'avenue dispose de réseaux enfouis. Afin d'assurer un traitement qualitatif et homogène de l'ensemble des ouvrages de cet axe traversant de la Ville, les travaux envisagés comprendront également l'enfouissement des réseaux.

De tels travaux d'enfouissement, dont le montant prévisionnel est estimé à environ 66 000 € HT, sont susceptibles d'être subventionnés par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) au titre d'un dispositif prévu à l'article 8 du cahier des charges de concession

avec ERDF. La participation financière pour la « mise en technique discrète » des réseaux aériens peut atteindre 40 % du montant H.T des travaux éligibles.

Afin de permettre à la commune d'obtenir cette subvention auprès du SDE et, le cas échéant, de solliciter d'autres partenaires financiers éventuels, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Réaliser les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (SDE, Etat, Région, Département...);
- ✓ Signer tous documents afférents à ces demandes.

9) VOIRIE : RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE.

M. Schilling expose que chaque année, la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement donne lieu à un recensement de critères physiques et financiers des collectivités territoriales concernées.

La longueur de voirie retenue dans la délibération du 25 novembre 2009 s'élevait à 56 123 mètres linéaires.

Il convient d'incorporer les voiries suivantes :

- Pour le lotissement « Terrasses de l'Embanie », rue des Terrasses de l'Embanie :
 - La chaussée (2 575 m²), les trottoirs (1 287 m²), et leurs bordures ;
- Pour le lotissement « Gabriel Mouilleron », rue Georges Hance :
 - La chaussée (1 220 m²), les trottoirs (387 m²), et leurs bordures et grilles avaloirs ;
- Pour le lotissement « Clos de Bellevue », rue et impasse Elsa Triolet :
 - La chaussée (1 682 m²), et son caniveau central béton de 273 ml ;
- Rues Marie Marvingt et Lufbery :
 - parcelle cadastrée AC 140 - Lieudit « Haut de l'Epaule » (5027 m²) ;
 - parcelle cadastrée AC 142 - Lieudit « Haut de l'Epaule » (7 m²) ;
 - parcelle cadastrée AC 178 - Lieudit « Haut de l'Epaule » (7930 m²) ;
 - parcelle cadastrée AD 119 - Lieudit « Le Fort Sainte Barbe » (92 m²) ;
 - parcelle cadastrée AD 120 - Lieudit « Le Fort Sainte Barbe » (10355 m²).
- Rue de la Marchanderie :
 - parcelle cadastrée AE 266 d'une surface de 2 830 m² ;
- Rue Sylvestre Baran ;
- Pour le lotissement « Les Bateliers », rue Docteur Kamoun :
 - Les parcelles cadastrées AM 401 et AM 420 (voiries et trottoirs).

Par conséquent, la longueur des voiries communales est aujourd'hui de 58 421 mètres linéaires.

M. Bauer demande si les voiries de Régina font partie des 58 421 mètres linéaires annoncés. Il lui est répondu par l'affirmative.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette longueur de voirie.

10) DEVELOPPEMENT CULTUREL : PRIX MOSELLY – ATTRIBUTION ET DOTATION DE PRIX.

M. Howald indique que depuis maintenant plus de soixante-dix ans, la Ville de Toul parraine la remise du Prix Moselly organisé par le Cercle d'Etudes Locales du Toullois.

Cette distinction littéraire honore l'auteur d'une œuvre courte ou nouvelle mettant en valeur la Lorraine et plus particulièrement son patrimoine culturel.

Cette récompense sera remise officiellement après délibération du jury vendredi 27 novembre 2015.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », réunie le mardi 3 novembre 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, dote le lauréat d'un prix d'un montant de 500 euros.

11) DEVELOPPEMENT CULTUREL : LOCATION BIENS MEUBLES MATERIELS – TARIFS.

Mme Assfeld-Lamaze informe que la Ville dispose d'un ensemble de toiles de stands composé de :

- 4 toiles 3 m x 3 m ;
- 1 toile 3 m x 4,5 m ;
- 1 toile 3 m x 6 m ;
- 1 toile 4 m x 8m.

Dans le cadre spécifique du Marché de Noël, un tarif forfaitaire HT (TVA en sus selon le taux en vigueur) est proposé pour les trois jours du marché complémentaire (les 18-19 et 20 décembre en 2015) soit :

- 40 € HT avec lestage et bâches de côté pour les structures 3 m x 3 m et 3 m x 4,5 m ;
- 50 € HT avec lestage et bâches de côté pour les structures 3 m x 6 m et 4 m x 8 m ;
- Une caution, non soumise à TVA, de 50 € / toile sera demandée au bénéficiaire de la mise à disposition.

Il est précisé que les tarifs de location de chalets votés en séance le 29 septembre 2015, s'entendent également HT.

M. Vigneron demande comment se fera l'encaissement des mètres linéaires pour le marché de Noël complémentaire.

Mme Assfeld-Lamaze répond que ce sera le placier qui encaissera.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs comme énoncés ci-dessus.

12) DEVELOPPEMENT CULTUREL : FESTIVAL BACH 2016 – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

M. Vergeot indique que compte-tenu du caractère exceptionnel de la situation découlant de la fusion des régions, le budget régional 2016 sera voté au plus tard en mai prochain. Afin d'assurer la continuité des services rendus à ses partenaires, et notamment en ce qui concerne le soutien financier aux manifestations culturelles structurantes, le Conseil Régional de Lorraine proposera de faire voter à son assemblée délibérante, dans le courant de ce mois de novembre, des subventions à hauteur de son engagement 2015, comme la loi l'y autorise.

Dans ce cadre, la Ville a récemment été invitée à anticiper sa demande de subvention concernant le festival Bach 2016.

Afin de permettre à la Commune d'obtenir un financement auprès du Conseil Régional de Lorraine et, le cas échéant, de solliciter d'autres partenaires financiers éventuels, et après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Prend acte de ce projet de manifestation ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Conseil Régional, Conseil Départemental, DRAC, Etat, Europe (LEADER, INTERREG...) ainsi qu'auprès de tout autre financeur public ou privé.

13) PERSONNEL : RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL MICHEL DINET – POLE EDUCATIF A. MALRAUX.

M. Harmand explique que dans l'objectif de décliner sur le territoire, une politique de développement social harmonieuse et cohérente, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales accompagnent la Ville de Toul tant sur les aspects techniques que sur le plan financier.

Pour atteindre cet objectif, il appartient à la Ville de Toul de réorganiser ses services pour répondre aux attentes des partenaires et des habitants mais également de la Caisse d'Allocations Familiales qui sera amenée à se prononcer en 2016 sur le renouvellement de l'agrément du Centre Socioculturel Michel Dinet.

La réorganisation des services de la Ville de Toul autour de ce nouveau projet social doit permettre d'apprécier l'émergence d'une complémentarité entre le Centre Socioculturel Michel Dinet et l'Espace André Malraux.

Dans ce contexte, après approbation de la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville s'engage à réorganiser ces deux structures à compter du 1^{er} janvier 2016, avec la volonté d'apporter au CSC Michel Dinet, un rayonnement plus marqué sur l'ensemble du territoire communal. A cet égard et après concertation avec la CAF, l'Espace A. Malraux deviendra une antenne du CSC Michel Dinet avec une déclinaison de l'ensemble de ses composantes.

Au-delà des mesures individuelles nécessaires et visant à une mise en cohérence des missions, grades et fonctions des équipes actuellement en place, il apparaît opportun pour la réussite de ce projet social ambitieux, de renforcer l'encadrement par le recrutement d'un directeur adjoint.

Eu égard au profil de poste et à la nature des responsabilités et conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé à l'assemblée délibérante la création d'un emploi permanent de catégorie A au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A au grade d'attaché territorial ou de Conseiller socio-éducatif, ou en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, par voie contractuelle dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 au même grade. Le traitement sera déterminé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et en fonction des qualifications et de l'expérience professionnelle du candidat contractuel.

M. Vigneron demande si le Directeur actuel du CSC Michel Dinet est Attaché territorial ou Conseiller socio-éducatif.

M. Harmand répond qu'il est contractuel, assimilé à la catégorie A. Il dirigeait auparavant le CSC de Saint Dizier.

Mme André souhaite connaître l'effectif global des deux structures.

Mme Le Piouff répond à Mme André qu'il y a actuellement 20 personnes pour l'ensemble des deux structures.

M. Mangeot entend bien la nécessité et l'effort de réorganisation. Il n'y a pas matière à discussion là-dessus au regard des enjeux que vous avez décrit avec notamment la CAF. Il y a effectivement quelque chose à faire et même un défi à relever. En revanche, mon interrogation est double, elle correspond à ce qui semble être deux contradictions et plus particulièrement sur la proposition d'embauche.

La première contradiction c'est que depuis un certain nombre de temps et je pense à juste titre, vous vous élevez contre la baisse des dotations de l'Etat, sur le fait que les collectivités locales sont mises à rude épreuve et qu'il y a un besoin de rationaliser nos dépenses, notamment de baisser nos dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas encore le cas et ce que l'on demande à voir. Il y a donc la contradiction avec de l'autre côté, l'embauche donc finalement la non-maîtrise, ou en tout cas la difficile maîtrise de la masse salariale qui reste le socle numéro 1 des dépenses de fonctionnement d'une collectivité.

Le seconde contradiction qui est forcément liée c'est que vous dites lors de la commission que les compétences n'existent pas en interne, nous sommes donc obligés d'embaucher. Cela rentre en contradiction avec d'autres propos que vous avez tenu « le personnel va être impliqué, il va être encadré, il va y avoir des plans de formation qui vont être mis en place ». Autant sur l'absence de compétence, à la limite, je vous crois sur parole, ce que je trouve dommage c'est qu'il ne soit pas dit que s'il y a absence de compétence, il y a forcément des gens qui sont susceptibles de les avoir ou de les acquérir, en tout cas qui peuvent être dans cette démarche-là et qui mériteraient d'être encadrés, d'avoir ce plan de formation. Quand la Directrice du CCAS, par exemple, a été en congé maternité, nous avons su trouver les ressorts en interne pour la remplacer. Je trouve dommage que nous n'ayons pas la même démarche, très volontariste, que l'on ne fasse pas le pari avant tout de nos personnels, de nos compétences en interne en ayant recours à la solution de facilité du recrutement externe.

M. Harmand répond à M. Mangeot entendre ce qu'il vient de dire mais que cela révèle une méconnaissance du dossier. Il faut des diplômes spécifiques sur ce type de poste comme le CAFERUIS, nous ne les avons pas en interne. Nous avons des cadres intermédiaires qui vont être repositionnés, renforcés là où ils vont être placés. Et puis la masse salariale, c'est une gestion globale. Là c'est une personne supplémentaire en catégorie A mais ce sont des postes ailleurs qui ne seront pas renouvelés. Concernant le remplacement d'un congé maternité, nous savons que c'est ponctuel donc nous pouvons palier avec plusieurs personnes. Là l'écriture du projet social nécessite une personne, un adjoint à notre Directeur du CSC Michel Dinet. Nous avons cherché au sein de nos salariés, nous avons des compétences mais pas celles-là. Une partie de ce poste est co-financé par la CAF et nous pouvons toucher des subventions supplémentaires qui vont amoindrir les frais liés à ce recrutement.

Nous avons ces derniers mois renoués les contacts avec la CAF. Ils étaient quelque peu distendus ces dernières années. Le CSC a failli perdre son agrément à un moment, car nous ne répondions pas aux exigences et aux attentes de départ, légitimes, car c'est une co-construction partenariale entre la CAF, la Ville de Toul, le Département, etc... Quand on co-construit un projet, chacun a des devoirs, des obligations, des attentes. On ne va pas passer à côté de près de 50 % de subventionnement. Nous voulons monter en puissance qualitativement au service de nos usagers.

Mme Bretenoux confirme les propos de M. Harmand et déplore le fait qu'à chaque fois que nous sommes sur une délibération de recrutement de personnel, on oublie derrière le service qui va être fourni aux familles, aux jeunes, aux personnes isolées. On veut cette politique de qualité en direction des familles et des habitants de Toul d'autant plus sur la Ville Haute. Bien sûr qu'il faut faire attention aux dépenses mais il ne faut pas faire une politique au rabais sur les politiques sociales. Tant mieux si l'on en sort par le haut grâce aux aides de la CAF et du Département.

M. Bauer dit avoir compris que nous sommes pris en otage par la CAF en faisant du chantage.

M. Harmand répond à M. Bauer qu'il ne faut pas réagir comme cela. Nous avons des besoins, des envies, des objectifs à atteindre. La CAF a légitimement des attentes. Quand vous avez un projet qui est subventionné à près de 50 % par un partenaire, celui-ci peut avoir quelques volontés qui auraient dû être remplies dès l'ouverture du CSC. Il faut prendre conscience de ce qu'est un CSC et le travail effectué par tous les travailleurs sociaux, le nombre de famille qui participent, salué par la CAF d'ailleurs. Nous ne sommes pas encore aux objectifs que nous nous sommes fixés et que la CAF a fixé notamment en Ville Haute c'est pour cela que l'on fait ce recrutement.

M. Bauer ajoute que les 50 % de subvention restent notre argent quand même.

Mme Allouchi-Ghazzale répond à M. Bauer que toutes les subventions sont de l'argent public. Il faut faire confiance aux gens dont c'est le métier. Sachez aussi faire confiance, à minima, sur cette ambition que l'on peut avoir d'essayer de faire de l'Espace A. Malraux une antenne du CSC Michel Dinet. Nous n'avons pas le sentiment que vous souhaitiez que cela fonctionne. L'idée est d'avoir une homogénéité sur tout le quartier et éviter cette dichotomie entre le haut et le bas et de rayonner sur toute la Ville. Je vous invite à aller au CSC pour voir en quoi cela consiste un accompagnement responsabilisé et responsable des usagers. Cette ambition c'est du temps, 4

ans renouvelables. Nous ne sommes pas complètement irresponsables. Il faut que l'on arrive à une qualité de prise en charge et cela ne s'achète pas.

M. Harmand termine en disant que dans la gestion du personnel, on priorise par rapport à nos politiques fortes. Et celle-là est la première politique de notre majorité donc on y met les moyens. De toute façon nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord avec une partie de l'opposition sur le développement social et l'accompagnement social sur notre territoire. Je préfère recruter une catégorie A que de faire 50 mètres de voirie.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à la majorité :

- ✓ Créé un emploi permanent de catégorie A, au grade d'attaché territorial ou de Conseiller socio-éducatif, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires au budget.

M. MANGEOT et son pouvoir, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE et son pouvoir, M. STEINBACH votant contre.

Mme Lalevée donne lecture des décisions suivantes :

14) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014.

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- ↻ Convention de mise à disposition des structures sportives – Saison 2015/2016 – Association Jeunesse Active.
- ↻ Convention de mise à disposition des structures sportives – Saison 2015/2016 – Association Amicale Laïque de Toul – Badminton.
- ↻ Convention de mise à disposition des structures sportives – Saison 2015/2016 – Association Les Alevis.
- ↻ Convention de mise à disposition des structures sportives – Saison 2015/2016 – SDIS.
- ↻ Convention de mise à disposition des structures sportives – Saison 2015/2016 – MJC.
- ↻ Convention de mise à disposition du matériel sportif – Commune de Pierre la Treiche.
- ↻ Convention à titre précaire et révocable – Ecole Saint Mansuy – Comité de Promotion de la santé.
- ↻ Convention d'occupation à titre précaire et révocable – Casemate Porte de Metz - JP BROCHET.
- ↻ Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial.
- ↻ Redevances de chauffage dues par les locataires logés dans les écoles.
- ↻ Avenant à bail commercial n°2 – Local commercial Place Henri Miller – M. BOUGHEMZA et Mme ZERRI.
- ↻ Fermeture de l'aire de Grands passages des gens du voyage à partir du 2 octobre 2015 pour une durée de 1 mois.
- ↻ Arrêté interdisant l'accès interdit sur les terrains de sport de l'avancée Porte de Metz pendant que ceux-ci sont occupés pour l'enseignement de la pratique sportive dans le cadre du temps scolaire.

Acceptation d'indemnités de sinistres

Sinistres	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 17/15	Sinistre suite à un préjudice matériel du 10 avril 2015, rue du Docteur Chapuis – Dégradation d'un candélabre	AXA	236,70 €
SIN 18/15	Sinistre suite à un préjudice matériel du 8 juin 2015, avenue des Leuques - Dégradation d'un candélabre	AXA	401,37 €
SIN 19/15	Sinistre suite à un préjudice matériel du 15 août 2015, rue Anciens Résistants du Toulais – Dégradation du garde-corps et de la maçonnerie du pont	AXA	4 483,82 €

Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.
FIN 02/15	Renégociation Prêt Crédit Mutuel : 10278 00160 00056373402	CREDIT MUTUEL	Taux actuel : EURIBOR 3 mois + 1,65 % Taux renégocié : EURIBOR 3 mois + 1,30 % avec effet au 1 ^{er} octobre 2015.
CP 60/15	Travaux de démolition de deux passerelles piétonnes au Port de France de la Ville de Toul	BCT DEMOLITION SAS 54385 Manoncourt en Woëvre	TF : 16 032 € HT TC : 13 586 € HT La tranche conditionnelle ne serait affermie qu'après décision explicite du pouvoir adjudicateur
CP 61/15	Maintenance du réseau WIFI au Port de France – Avenant n°1	TL SYSTEME SA 54320 Maxéville	Montant trimestriel de 525 € HT (Hors révision)
CP 62/15	Maintenance du GPS comprenant le renouvellement de l'abonnement VRS NOW HSTAR et la mise à jour du logiciel ARPENTGIS mobile + expert + toolkit	Société D3E ELECTRONIQUE SAS 10302 SAINTE SAVINE CEDEX	Pour un montant de 1 630.00 € H.T. par an et pour une durée d'un an à compter du 03 octobre 2015, reconductible tacitement 2 fois
CP 63/15	Marché exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et de traitement d'eau – Ville de Toul – Avenant n° 3	COFELY SERVICES SA 54110 VARANGVILLE	Ayant pour objet : * La suppression de la salle Valcourt ; * L'augmentation du périmètre P1 suite à l'éligibilité de certains sites en Marché Température Intéressement ou en Combustible Prestation pour les plus petits à compter du 1er novembre 2015 ; * La modification de la formule de révision pour tous les sites suite à la disparition des anciens indices B2S et B2I en leur substituant d'office l'indice régulé B1 de GDF SUEZ.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

15) QUESTIONS DIVERSES.

Documents annexés :

- ➔ **Point n° 1 :** Communauté de Communes du Toulois : Présentation du rapport d'activité 2014.
- ➔ **Point n° 3 :** Affaires Foncières : Aménagement rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord – Mise à disposition d'un local communal au profit de la Société TOTAL par voie de bail emphytéotique.
- ➔ **Point n° 7 :** Travaux : Pacte Energie Solidarité – Signature de la convention entre la Ville de Toul et Certinergy.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h55.


 Alde HARMAND
 Maire de Toul
 Conseiller départemental de Meurthe & Moselle